

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 07 FEVRIER 2024

**PRESIDENCE :
Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

DELIBERATION N°6

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; M. Jean-Claude PIERRON; Mme Catherine SILVESTRE.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS; M. André BENSAKKOUN; Mme Brigitte DEVESA; Mme Maryline HANOT , M. Pierre SPANO , Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Brigitte BILLOT (Pouvoir de Mme Sophie JOISSAINS) ; Mme Sylvaine DI CARO (Pouvoir de Mme Brigitte DEVESA), M. Jean-Claude PIERRON (Pouvoir de Mme Véronique PAGE), M. Gérard TRUCY (Pouvoir de Mme Maryline HANOT)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DVSA – ANIMATION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET LA RESIDENCE AUTONOMIE DU SANS SOUCI SAISON 2024

Le Festival d'Aix-en-Provence en partenariat avec le CCAS depuis 2008, développe des actions socio-artistiques (ateliers, parcours de sensibilisation à l'opéra...) *via* le service « Passerelles » pour proposer un accès actif au champ culturel et artistique, par un travail de lien social et de proximité, et par des partenariats avec de nombreuses associations. La culture devient au travers des représentations mais aussi des ateliers intergénérationnels et multiculturels un lieu d'ouverture et d'interconnaissances.

La résidence le Sans Souci et le Festival souhaitent établir un partenariat pour l'organisation d'un parcours de découverte de l'opéra auprès du public de la résidence.
Ce parcours se décline autour de pratiques artistiques avec des ateliers de sensibilisation à l'univers de l'art lyrique, aux productions des opéras et accès aux concerts 2024.

En plus du parcours de découverte à l'opéra le festival propose la participation d'un groupe de résidents à un projet artistique amateur de résidence créative dans le cadre des 40 ans de l'Orchestre des Jeunes de Méditerranée.

Il est envisagé de conduire cette opération pour l'année 2024, en tenant compte des contraintes Sanitaires.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme DI CARO entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

Considérant l'intérêt représenté par les actions du festival d'Art Lyrique proposées au public du CCAS.

DECIDE

➤ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la nouvelle convention avec la résidence Autonomie le Sans Souci et le Festival International d'Art Lyrique.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 12/02/24
et de la publication le 12/02/24